



Vélo Québec

Plan de déplacement

École Marie-Victorin

Commission scolaire Marie-Victorin

Ville de Brossard

Décembre 2018



À pied, à vélo, ville active est un programme visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment à proximité des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens.

Mandataire du programme dans votre région :



ÉCOLE MARIE-VICTORIN

800, rue Victor-Hugo
Brossard (Québec) J4W 1V2

Équipe de travail (Nature-Action Québec)

Coordination de projets : Jacinthe Guimont
Audrée Letarte
Recherche et rédaction : Réal Gagné
Photos : Nature-Action Québec

Nature-Action Québec est le fier partenaire régional de Vélo Québec pour le déploiement du programme *À pied, à vélo, ville active* en Montérégie et dans les Laurentides.



120, rue Ledoux
Belœil (Québec) J3G 0A4
450 536-0422
www.nature-action.qc.ca



1251, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2J 2J9
514 521-8356
www.velo.qc.ca/monecole

«Le concept des plans de déplacement scolaire a été développé dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active* de Vélo Québec». La reproduction de ce document est permise à condition d'en citer la source : Nature-Action Québec, 2018. *Plan de déplacement - École Marie-Victorin - Brossard*.

À pied, à vélo, ville active est un programme rendu possible grâce au soutien du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports, par l'entremise du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Table des matières

Mise en contexte	4
1. L'état de la situation.....	6
1.1 Caractéristiques de l'école	6
1.2 Portrait général du secteur.....	8
1.3 Potentiel pour le transport actif.....	9
2. Inventaire des mesures d'intervention existantes ou projetées	11
3. Enjeux et pistes de solution sur le territoire de l'école Marie-Victorin.....	12
4. Conclusion	19
5. Liste des annexes	20
 Liste des tableaux	
Tableau 1 : Caractéristiques générales de l'école	7
Tableau 2 : Horaire du service de garde.....	7
Tableau 3 : Identification des mesures qui favorisent le transport actif et/ou la sécurité	11
Tableau 4 : Enjeux et pistes de solution	12
 Liste des annexes	
Annexe 1 : Plan de stationnement pour vélos.....	21
Annexe 2 : Résultats du sondage sur les habitudes de transport des élèves.....	30
Annexe 3 : Carte de répartition des élèves	34
Annexe 4 : Carte des corridors actifs/scolaires actuels.....	34
Annexe 5 : Liens du programme À pied, à vélo, ville active	37
avec le programme de l'école québécoise.....	37
Annexe 6 : Définition d'un Trottibus (pédibus)	41

Mise en contexte

Le présent plan de déplacement est à la fois un document technique et un outil de mobilisation. Il est d'abord un *document technique* puisqu'il identifie les principaux enjeux relatifs au transport actif et propose des pistes de solution pour chacun des intervenants concernés afin d'améliorer les conditions de déplacement des familles sur le trajet qui relie le domicile à l'école. On y retrouve également un rapport d'expertise des stationnements pour vélos en annexe.

Pour obtenir un portrait juste de la réalité, le plan de déplacement est élaboré après une marche de repérage qui permet d'identifier les problématiques telles que le comportement dangereux de certains usagers de la route, des aménagements peu sécuritaires ou de la signalisation inadéquate. Cette marche de repérage s'est déroulée le 7 décembre 2018 aux abords de l'école Marie-Victorin.

Ce plan est aussi un *outil de mobilisation*, car il s'adresse aux administrations scolaires, aux services de police, aux élus et aux spécialistes en planification des municipalités concernées. Le plan devient donc une référence indispensable pour mettre en marche des solutions concrètes afin de faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents.

Limites du mandat

Les recommandations contenues dans la section « Enjeux et recommandations » de ce plan de déplacement constituent des pistes de solution pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes pour se rendre à l'école. Ces pistes de solution sont inspirées du Guide technique *Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes* réalisé par Vélo Québec. Elles doivent donc être interprétées comme des suggestions de bonnes pratiques en aménagement que nous jugeons appropriées en regard des différentes problématiques observées. Il est donc important de mentionner qu'il incombe aux différents services concernés de la ville ou de la municipalité de valider la faisabilité de ces mesures ainsi que d'évaluer les différentes contraintes techniques à leur mise en place.



Remerciements

Vélo Québec tient à remercier ses nombreux partenaires pour leur appui dans le développement de *À pied, à vélo, ville active*, programme visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment autour des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens.

Nature-Action Québec remercie particulièrement la direction, le personnel et les parents de l'école Marie-Victorin, la Ville de Brossard, de même que la Commission scolaire Marie-Victorin pour leur précieuse collaboration. Nous remercions tout spécialement les gens présents lors de la marche de repérage du 7 décembre 2018 :

Lyne Labrecque	Directrice, école Marie-Victorin
Élaine Maheu	Directrice adjointe, école Marie-Victorin
Sonia Ste-Marie	Enseignante, école Marie-Victorin
Danielle Doiron	Éducatrice, école Marie-Victorin
Marie-José Desjardins	Éducatrice, école Marie-Victorin
Julie Bénard	Conseillère municipale, Ville de Brossard
Chantal Paradis	Superviseure, Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Ville de Brossard
Martin Paquin	Travaux publics, Ville de Brossard
Julie Chevalier	Génie, Ville de Brossard
Alejandro Leon	Chargé de projet, Ville de Brossard
Alexandre Nguyen	Circulation – Service du Génie, Ville de Brossard
Karolyne Baril	Kinésiologue, CISSS de la Montérégie-Centre
Nadine Geneviève Desjardins	Organisatrice communautaire, CISSS de la Montérégie-Centre
Yves-Charles Pagé	Policier, Sécurité routière, Service de police – Agglomération de Longueuil
Claudine Després	Policière, Section prévention, Service de police – Agglomération de Longueuil

1. L'état de la situation

1.1 Caractéristiques de l'école

L'école Marie-Victorin est située en Montérégie dans la Ville de Brossard qui compte 88 019 habitants.



Photo : Google Map, Street View, juillet 2017

École Marie-Victorin

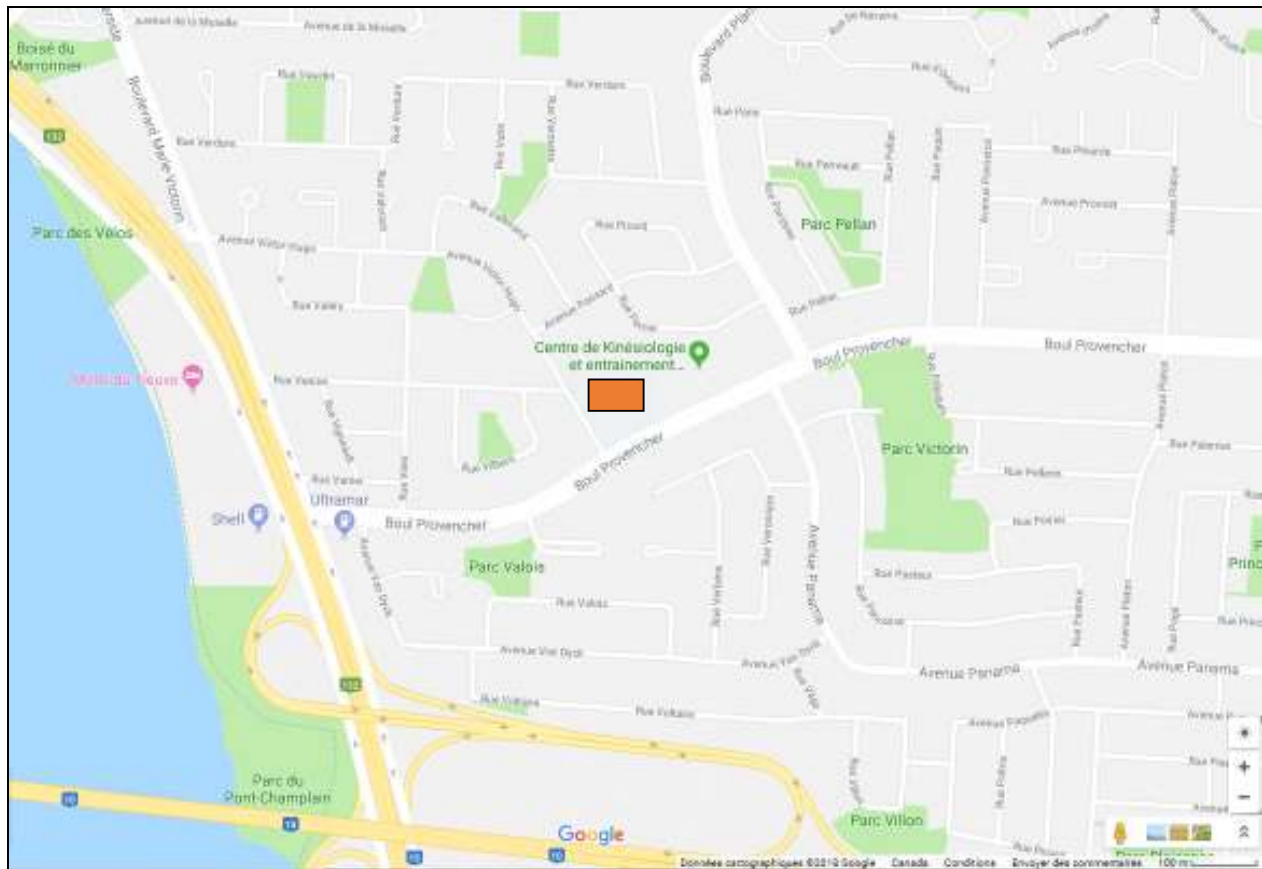
Tableau 1 : Caractéristiques générales de l'école

Nom	Marie-Victorin
Commission scolaire	Marie-Victorin
Nombre d'élèves	450
Nombre d'employés (personnel et enseignants)	65
Type d'école	Primaire
Transport scolaire	AM : 2 autobus pour 64 élèves PM : 3 autobus pour 36 élèves
Nombre de brigadiers scolaires	1- intersection Provencher/Victor-Hugo

Tableau 2 : Horaire du service de garde

	Période	Nombre d'élèves (%)
Service de garde du matin	7 h – 8 h	N/D
Service de garde de l'après-midi	14 h 15 – 15 h 15 15 h 15 – 18 h	N/D

1.2 Portrait général du secteur



Secteur de l'école Marie-Victorin

Le terrain de l'école Marie-Victorin est délimité au sud par le boulevard Provencher, au nord par des résidences privées, à l'ouest par la rue Victor-Hugo et à l'est par des espaces commerciaux.

Le transport des élèves par les parents génère un achalandage considérable dans la zone scolaire, surtout à l'intersection de l'avenue Victor-Hugo et de la rue Venise qui donne accès directement à la route 132. Une demande pour l'ajout d'un brigadier scolaire à cette intersection a récemment été refusée par la Ville de Brossard.

La signalisation sur la rue Victor-Hugo porte à confusion du côté de l'école pour les zones de débarcadère de parents et d'autobus scolaires (interdiction de stationnement versus interdiction d'immobiliser son véhicule). Des recommandations à ce sujet sont présentées dans la section «Enjeux et pistes de solution».

Le réseau cyclable municipal n'offre pas d'infrastructures pour les cyclistes dans le secteur, sauf la chaussée désignée sur l'avenue Panama. Selon les renseignements recueillis, 50 élèves viennent à l'école à vélo durant la belle saison.

1.3 Potentiel pour le transport actif

Selon les renseignements obtenus, 64 élèves (14,2 % des 450 élèves) sont transportés en autobus le matin. Le potentiel théorique pour le transport actif s'établit à environ 386 élèves. La carte de répartition des élèves montre que 258 élèves habitent à moins de 1 km de l'école et pourraient utiliser la marche comme moyen de transport tandis que 36 élèves qui habitent à une distance comprise en 1 km et 3 km pourraient utiliser le vélo, du moins pour les élèves plus âgés.

Le nombre réel de marcheurs varie d'une année à l'autre, mais la sécurité autour de l'école demeure primordiale, peu importe le nombre exact de marcheurs. Pour des raisons de sécurité aux abords de l'école, de santé des élèves et de qualité de l'environnement, la recherche de mesures de réduction du transport motorisé en faveur du transport actif s'avère une option gagnante dans tous les cas.

Le jeune âge des enfants est souvent une des raisons invoquées par les parents pour ne pas pratiquer le transport actif. En tenant compte de l'insécurité des parents, le Trottibus peut s'avérer une bonne alternative pour favoriser le transport actif (voir les détails en annexe).

2. Inventaire des mesures d'intervention existantes ou projetées

Tableau 3 : Identification des mesures qui favorisent le transport actif et/ou la sécurité

Photo	Emplacement	Intervention	Acteurs concernés	Réalisation
	Secteur de l'école	• Réseau de corridors scolaires avec la signalisation jaune fluorescent. • Chaussée désignée sur l'avenue Panama. • Marquage au sol des passages pour piétons (bandes hachurées blanches ou jaunes) à certaines intersections. • Signalisation de zone scolaire et de limite de vitesse à 30 km/h. • Signalisation d'interdiction de stationnement de 7 h à 16 h sauf 5 minutes comme débarcadère sur l'avenue Victor-Hugo. • Brigadier scolaire à l'intersection de l'avenue Victor-Hugo et du boulevard Provencher. • Afficheur solaire de vitesse sur le boulevard Provencher devant l'école en direction ouest.	Ville de Brossard	Réalisé

3. Enjeux et pistes de solution sur le territoire de l'école Marie-Victorin

Tableau 4 : Enjeux et pistes de solution

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Brossard	✓
  Signalisation standard   Exemples de marquage au sol	1. Généralités (corridors actifs/scolaires) «... l'implantation de trajets scolaires ne doit en aucun cas créer un faux sentiment de sécurité. Il se peut que certaines routes ou rues ne soient pas propices aux déplacements sécuritaires des enfants et l'implantation de ces trajets devra les éviter ou proposer des mesures importantes telles que des interventions sur le plan des infrastructures de transport. Le choix des rues identifiées comme corridors actifs/scolaires doit se baser sur l'exposition au risque le plus faible et en limitant au minimum les conflits potentiels des piétons et des cyclistes avec les automobilistes». Source : <i>Redécouvrir le chemin de l'école : Guide d'implantation de trajets scolaires favorisant les déplacements actifs et sécuritaires vers l'école primaire. Gouvernement du Québec, 2009, 59 pages.</i>	1) Les élèves n'optent pas toujours pour le trajet le plus sécuritaire sur le chemin de l'école.	a) Réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur le transport actif et spécifiquement sur les corridors actifs/scolaires (voir en annexe - Liste des activités). Certaines périodes de l'année peuvent être de bonnes occasions pour tenir de telles activités, par exemple le Mois international Marchons vers l'école en octobre ainsi que le Mois du vélo et la Semaine nationale de la sécurité en mai. b) Inclure la carte des corridors actifs/scolaires dans l'agenda scolaire. c) Rendre la carte des corridors actifs/scolaires disponible sur le site Internet de l'école. d) Sensibiliser les parents à déterminer avec leurs enfants le meilleur trajet pour se rendre à l'école en leur remettant la carte des corridors actifs/scolaires. e) Mettre en place un Trottabus ou un vélobus (détails en annexe).		f) Certaines rues sont déjà identifiées comme corridors scolaires à proximité de l'école, notamment : • avenue Victor-Hugo (entre les boulevards Marie-Victorin et Provencher); • boulevard Provencher (entre le boulevard Marie-Victorin et l'avenue Platon); • avenue Panama (entre le boulevard Provencher et la rue Pasteur). Le réseau actuel des rues identifiées comme corridors actifs/scolaires nous apparait satisfaisant. <u>Se référer à la carte des corridors actifs/scolaires en annexe.</u> g) Identifier les corridors actifs/scolaires à chaque intersection à l'aide de la signalisation jaune fluorescente standardisée à l'échelle de la ville pour les automobilistes et de marquage au sol pour les piétons (voir les exemples dans la colonne de gauche). h) Aménager idéalement des trottoirs et des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure des rues identifiées comme corridors actifs/scolaires. Les sentiers multifonctionnels réalisés à l'aide d'une ligne de rive et de bollards espacés d'au plus 20 m en interdisant le stationnement en tout temps de ce côté demeurent des aménagements temporaires. <u>Pour les trottoirs</u>, Vélo Québec recommande « d'aménager des trottoirs d'une largeur minimale de 1,5 m et de 1,8 m pour le confort des piétons lorsqu'ils se croisent et pour maintenir un corridor dégagé et large en hiver. » <u>Pour les voies cyclables</u>, Vélo Québec recommande une largeur minimale de 1,5 m par direction ainsi qu'un dégagement de 1m de tout obstacle. Aussi, la piste cyclable est préférablement unidirectionnelle. <u>Pour les sentiers multifonctionnels ou polyvalents</u>, Vélo Québec recommande une largeur minimale de 3 m «Tant que les piétons et cyclistes sont peu nombreux, le partage du même espace ne pose pas de problème ». (Vélo Québec Association, 2009. Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes. Guide technique, 168 pages.) Pour les cyclistes, l'option d'aménager les rues en chaussées désignées (comme sur l'avenue Panama) est également à explorer en raison du débit modéré de circulation. Dans ce cas, le marquage au sol et la signalisation seraient à prévoir. 	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Brossard	✓
	1. Généralités (corridors actifs/scolaires) (suite)				i) Aménager les passages pour piétons et cyclistes à l'aide de marquage au sol (bandes hachurées blanches ou jaunes) aux intersections pour toutes les rues identifiées comme corridors actifs/scolaires. j) Dénéiger prioritairement les rues identifiées comme corridors actifs/scolaires ainsi que les sentiers multifonctionnels actuels et proposés. k) Prévoir l'interdiction d'immobiliser son véhicule à moins de cinq mètres d'une intersection ou d'un passage pour piétons par la signalisation appropriée, le marquage au sol de zones hachurées ou des bordures de trottoirs peintes en jaune. Les saillies de trottoirs pourraient également sécuriser les lieux de façon plus permanente. l) Concevoir un plan de communication pour sensibiliser l'ensemble de la population aux corridors actifs/scolaires et afficher la carte des corridors actifs/scolaires sur le site Internet de la Ville. <u>Service de police</u> m) Collaborer aux activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur les corridors actifs/scolaires. n) Procéder à des opérations policières pour faire respecter le règlement interdisant le stationnement à moins de cinq mètres d'une intersection ou d'un passage pour piétons. <i>Note : La réfection éventuelle des rues pourrait être une belle occasion de repenser et de mettre aux normes les aménagements en faveur des piétons et des cyclistes en plus de favoriser l'atteinte des objectifs du plan de mobilité active :</i> • «SÉCURISER les modes de déplacement actifs; • Augmenter l'ACCESSIBILITÉ par l'adoption d'un mode de déplacement actif; • Assurer l'INTERMODALITÉ entre le mode actif et d'autres modes de déplacement; • Améliorer le CONFORT des usagers; • PROMOUVOIR la pratique de la marche et du vélo». <u>Plan de mobilité active – Ville de Brossard</u>	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Brossard	✓
 Photo : école Marie-Victorin, décembre 2018  Photo : école Marie-Victorin, décembre 2018 	3. Intersection de l'avenue Victor-Hugo et de la rue Venise	a) Traversée de l'avenue Victor-Hugo par certains élèves sans utiliser le passage pour piétons actuel situé du côté sud de l'intersection. b) Insécurité pour les élèves à traverser l'avenue Victor-Hugo à l'intersection de la rue Venise, pour les raisons suivantes : • achalandage important surtout le matin (accès à la route 132 via le rue Venise); • non-respect du passage pour piétons; • non-respect des arrêts obligatoires; • absence de brigadier scolaire (commentaire des parents dans le sondage).	a) Réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur le transport actif et la sécurité routière (liste des activités en annexe). b) Distribuer aux parents un plan identifiant les différentes zones de débarcadère pour les autobus et les parents (voir l'exemple en annexe).		c) Aménager un nouveau passage pour piétons du côté nord de l'intersection avec un marquage au sol (bandes hachurées blanches) et la signalisation appropriée.	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Brossard	✓
	4. Stationnement du personnel	1) Utilisation du stationnement du personnel par certains parents comme débarcadère, malgré les messages répétés de la direction. 2) Circulation d'élèves cyclistes dans le stationnement pour accéder aux supports à vélo devant l'école sur Victor-Hugo.	a) Ajouter une signalisation de type «stationnement réservé au personnel». b) Déplacer une partie des supports à vélo du côté est de l'école pour les élèves arrivant de ce côté, une mesure qui toucherait une majorité d'élèves selon la carte de répartition.			
	5. Boulevard Provencher	1) Achalandage important en raison du caractère de voie de transit majeur est-ouest dans le secteur. 2) Non-respect de la limite de vitesse sur le boulevard Provencher, surtout aux endroits suivants déjà bien connus du Service de police : - entre la route 132 et la place Valiquette ; - devant le parc Victorin. 3) Circulation d'élèves cyclistes sur le trottoir ou sur la chaussée en l'absence d'infrastructures cyclables.			a) Aménager à l'approche de l'école des mesures d'apaisement de la circulation du type : - afficheur solaire de vitesse permanent sur poteau ou temporaire; - passages pour piétons surélevés ou intersections surélevées; - saillies de trottoirs; - brigadier statique de signalisation; - aménagement d'un terre-plein.      b) Aménager idéalement une piste cyclable en site propre ou des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure du boulevard Provencher. La réfection des rues peut être une belle occasion de repenser les aménagements en faveur des cyclistes (réaménagement prévu en 2020). <u>Pour les voies cyclables</u>, Vélo Québec recommande une largeur minimale de 1,5 m par direction ainsi qu'un dégagement de 1 m de tout obstacle. Aussi, la piste cyclable est préférablement unidirectionnelle. <u>Pour les sentiers multifonctionnels ou polyvalents</u>, Vélo Québec recommande une largeur minimale de 3 m : «tant que les piétons et cyclistes sont peu nombreux, le partage du même espace ne pose pas de problème». (Vélo Québec Association, 2009. Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes. Guide technique, 168 pages.) <u>Service de police</u> c) Effectuer des opérations policières pour faire respecter la limite de vitesse.	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Brossard	✓
	6. Intersection du boulevard Provencher et de l'avenue Victor-Hugo	1) Insécurité pour les élèves à traverser le boulevard Provencher pour les raisons suivantes : • achalandage important; • intersection large avec quatre voies de circulation à traverser; • non-respect du brigadier scolaire fréquemment observé; • utilisation d'un marquage au sol moins visible (deux lignes parallèles versus les bandes hachurées) pour certaines traversées.			a) Utiliser le marquage au sol des bandes hachurées blanches pour tous les passages pour piétons et cyclistes en raison de l'identification du boulevard Provencher et de l'avenue Victor-Hugo comme corridors actifs/scolaires. b) Conserver le brigadier scolaire à cette intersection. <u>Service de police</u> c) Effectuer des opérations policières pour faire respecter la priorité des passages pour piétons, les arrêts obligatoires et l'autorité du brigadier scolaire. Note : Un conducteur qui enfreint l'article 311 du Code de sécurité routière (ne pas obéir aux ordres d'un agent de la paix, brigadier ou signaleur) est passible d'une amende de 148 \$ et de 3 points d'inaptitudes (si observé par le Service de police ou dans le cas d'une plainte de la part du brigadier).	
 Photo : Google Street View, août 2016	7. Généralités (réseau cyclable)	1) Absence d'infrastructures cyclables dans le secteur de l'école (50 élèves cyclistes réguliers selon les renseignements recueillis). 2) Incompréhension pour beaucoup d'automobilistes de la signification du concept de chaussée désignée sur l'avenue Panama (le marquage au sol laisse croire que l'espace en bordure de rue est réservé aux cyclistes ou mène à une piste cyclable alors que ce n'est pas le cas).			a) Comme mentionné, aménager idéalement une piste cyclable en site propre ou des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure du boulevard Provencher. La réfection des rues peut être une belle occasion de repenser les aménagements en faveur des cyclistes. Prévoir l'aménagement d'un passage pour cycliste à l'intersection du boulevard Provencher et de la rue Panama où une chaussée désignée est actuellement en place. b) Pour éviter la confusion au niveau de la compréhension de ce qu'est une chaussée désignée, mettre également en place la signalisation de chaussée désignée et sensibiliser les résidents à ce concept de partage de la route.  « La chaussée désignée est une rue officiellement reconnue comme voie cyclable, que les cyclistes et les automobilistes partagent. La présence de cyclistes est signalée par un panneau comportant un vélo et une automobile et par le marquage de la chaussée à l'aide du symbole du vélo et de chevrons ou d'une flèche. Cette signalisation est installée après chaque intersection et répétée au besoin. » (Vélo Québec Association, 2009. Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes. Guide technique, 168 pages.)	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Brossard	✓
	8. Généralités (communications)	1) Le transport actif pourrait être plus pratiqué par l'ensemble des citoyens. 2) La sensibilisation est essentielle au changement de comportement et à l'adoption de saines habitudes de vie. 3) Les citoyens et les parents, afin de mieux comprendre la démarche et collaborer, doivent savoir qu'il y a une concertation entre divers intervenants.	a) Collaborer avec la Ville, le CISSS de la Montérégie-Centre et le Service de police pour la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation. b) Tenir un kiosque sur la sécurité routière et le transport actif lors de la rencontre de parents en début d'année scolaire ou lors de la remise de bulletins. c) Informer les parents sur le transport actif sécuritaire et les règles de sécurité routière par le journal interne de l'école ou le site Internet de l'école et faire des rappels au besoin.		d) En collaboration avec la commission scolaire, le Service de police et le CISSS de la Montérégie-Centre, développer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur le transport actif. e) Informer les citoyens de la démarche entreprise par les divers intervenants pour favoriser le transport actif. Utiliser les outils de communication déjà en place ou en développer de nouveaux. f) Réserver un espace sur le site Internet de la Ville pour une chronique <i>À pied, à vélo, ville active</i> abordant divers sujets relatifs aux saines habitudes de vie. <u>Service de police</u> g) Collaborer à la campagne de sensibilisation.	

4. Conclusion

Le plan de déplacement de l'école Marie-Victorin sert des objectifs multiples. Il vient appuyer la direction de l'école dans ses démarches auprès des élèves et des parents en matière de promotion du transport actif. Il interpelle également les autorités municipales afin de créer un environnement urbain propice aux déplacements actifs dans le secteur de l'école, un lieu au cœur de la communauté où converge toute la population.

Les pistes de solution proposées doivent être analysées plus en profondeur par les autorités municipales alors que le contenu de ce document s'appuie sur la perception de l'équipe de Vélo Québec, de son partenaire régional, Nature-Action Québec, dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*.

Les obstacles soulevés dans ce plan de déplacement rendent compte de la coexistence problématique entre les différents usagers de la route aux abords de l'école. Les pistes de solution du plan de déplacement portent d'abord sur des modifications de l'environnement physique immédiat aux abords de l'école Marie-Victorin, entre autres :

- améliorer le réseau des corridors actifs/scolaires avec des aménagements en faveur des piétons et des cyclistes;
- modifier la signalisation de stationnement sur l'avenue Victor-Hugo de façon à clarifier le message quant aux différentes zones de débarcadère (interdiction de stationnement versus interdiction d'immobiliser son véhicule);
- aménager un nouveau passage pour piétons du côté nord de l'intersection de l'avenue Victor-Hugo et de la rue Venise avec un marquage au sol (bandes hachurées blanches) et la signalisation appropriée.
- aménager des mesures d'apaisement de la circulation sur le boulevard Provencher notamment devant le parc Victorin et à l'intersection de la place Valiquette;
- aménager idéalement une piste cyclable en site propre ou des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure du boulevard Provencher. La réfection prévue du boulevard peut être une belle occasion de repenser les aménagements en faveur des piétons et des cyclistes;
- refaire le marquage au sol de tous les passages pour piétons avec des bandes hachurées blanches à l'intersection du boulevard Provencher et de l'avenue Victor-Hugo.

La surveillance policière devrait également être renforcée afin de faire respecter le Code de la sécurité routière sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans la zone scolaire. Selon les commentaires recueillis auprès de la direction de l'école, il arrive occasionnellement que la signalisation de stationnement ne soit pas respectée par certains parents. Parallèlement, il est

recommandé que des actions d'information et de sensibilisation au transport actif soient mises en œuvre auprès des enfants, mais aussi à l'égard des parents qui vont reconduire leur enfant en voiture.

L'ensemble des pistes de solution proposées dans le présent plan de déplacement entend favoriser une prise de conscience par rapport à l'usage généralisé de la voiture, de même qu'un changement dans les habitudes de déplacement des élèves de Brossard. Il cherche également à favoriser un environnement propice à la pratique de la marche et du vélo aux abords de l'école. Le défi est grand et il nécessite du temps et une implication continue de l'ensemble des intervenants du milieu. Il n'en demeure pas moins nécessaire de relever ce défi s'il permet la consolidation, voire l'augmentation de la pratique du transport actif chez les élèves actuels et futurs de l'école Marie-Victorin.

5. Liste des annexes

Annexe 1

Plan de stationnement pour vélos

Annexe 2

Résultats du sondage sur les habitudes de transport des élèves

Annexe 3

Carte de répartition des élèves

Annexe 4

Carte des corridors actifs/scolaires actuels

Annexe 5

Activités en lien avec le programme *À pied, à vélo, ville active*

Annexe 6

Définition d'un Trotibus (pédibus)

Annexe 1

Plan de stationnement pour vélos

École Marie-Victorin

Décembre 2018



Photo : Google Map, Street View, juillet 2017

École Marie-Victorin

Sommaire et recommandations

Informations de base

Nom de l'école	Marie-Victorin			
Commission scolaire	Marie-Victorin			
Type d'école	De quartier	Primaire		
Nombre d'élèves	450			
Nombre d'employés	65			

Accessibilité à vélo

Type de milieu	Urbain	X	Périurbain		Rural
Accessibilité à vélo	Bonne	X	Limité	X	Difficile

Précisions	L'école Marie-Victorin n'est pas desservie par le réseau cyclable municipal, sauf pour la chaussée désignée sur l'avenue Panama. La localisation des supports à vélo près de l'entrée principale sur l'avenue Victor-Hugo occasionne une circulation d'élèves cyclistes dans le stationnement du personnel. Le déplacement d'une partie des supports à vélo du côté est de l'école, est proposé dans la section «Enjeux et pistes de solution» pour améliorer cette situation.
------------	--

Recommandations sur le nombre de places

	Places actuelles	Places à ajouter	Total	Supports recommandés			
Élèves et employés	44	14	58		Arceaux	X	Râteliers

Calcul des capacités recommandées et description des supports présentés dans les pages suivantes.

Précisions	Nombre de places recommandées en fonction du calcul : entre 25 et 97 places. L'école possède actuellement un support de type clôture de 12 places et deux supports de type râtelier (Equiparc) de 16 places pour un total de 44 places. Selon les renseignements recueillis, le taux d'utilisation est de 100%. Il est recommandé d'ajouter deux supports de type râtelier de sept places chacun pour un ajout de 14 places. Ce type de supports permet de cadenasser facilement la roue et le cadre avec un cadenas en U. Le nombre de places offertes pourra toujours être ajusté advenant une augmentation de l'utilisation du vélo comme moyen de transport actif vers l'école.
------------	---

Recommandations sur les emplacements

Précisions

Il est recommandé de conserver l'emplacement actuel près de l'entrée principale qui offre une bonne visibilité depuis les fenêtres de l'école, un élément qui permet de diminuer les risques de vol et de vandalisme. L'implantation sur un revêtement imperméable (asphalte) faciliterait son utilisation en cas de mauvais temps.

Pour les élèves qui habitent à l'est de l'école, il est recommandé d'aménager un nouvel emplacement du côté est de l'école accessible par le boulevard Provencher.



Emplacement actuel près de l'entrée principale



Photo : Google Street View, juillet 2017

Emplacement proposé du côté est de l'école
accessible par le boulevard Provencher

Pourquoi?

En fournissant des stationnements pour vélos de qualité, on incite les élèves et les employés à se rendre à l'école à vélo. On atteint ainsi plusieurs buts, notamment :

- encourager l'activité physique :
 - combattre l'obésité,
 - améliorer la concentration;
- réduire la dépendance à l'automobile :
 - réduire les gaz à effet de serre (GES),
 - contribuer à l'adoption de saines habitudes de vie;
- réduire la circulation automobile dans les environs de l'école :
 - réduire la pollution de l'air,
 - améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.



Comment?

Les cyclistes recherchent trois qualités dans les stationnements pour vélos :

- **accessibilité** : facilité d'accès tant au stationnement pour vélos en arrivant sur le site de l'école qu'au bâtiment après avoir stationné le vélo;
- **facilité d'usage** : facilité pour trouver un espace de stationnement libre, pour rentrer et pour cadenasser son vélo dans cet espace;
- **sécurité** : la protection du vélo contre le vandalisme et le vol et la protection des usagers contre les agressions.

Pour bien répondre aux besoins des cyclistes, il faut prendre en compte **l'emplacement** et la **capacité** des aires de stationnement pour vélos. Pour chaque aire de stationnement, il est important de choisir le bon **type de support** et d'assurer une bonne **disposition des supports** dans l'espace disponible (voir pages suivantes pour les détails).

En plus de fournir des aménagements de qualité, il est important de sensibiliser les élèves et les employés aux avantages de se rendre à l'école à vélo. Une campagne de **sensibilisation** pourrait aborder comment se rendre à l'école en sécurité et comment bien garer son vélo pour éviter le vol. Vélo Québec propose un modèle de lettre à l'intention des parents pour les sensibiliser aux enjeux relatifs au vol de vélo (voir à la dernière page du présent annexe).

Emplacement

Pour inciter davantage les élèves et les employés à se déplacer à vélo, il est important de bien choisir les emplacements des stationnements pour vélos sur le site de l'école.

Pour maximiser l'**accessibilité**, les supports devraient être situés à des endroits directement accessibles à partir des rues avoisinantes.

Pour **faciliter l'utilisation**, les aires de stationnement pour vélos devraient avoir une superficie suffisante pour installer le nombre requis de supports pour vélos et laisser assez d'espace pour la circulation.

Pour assurer un niveau adéquat de **sécurité**, les stationnements pour vélos devraient être situés à des endroits qui offrent une surveillance passive. Il s'agit d'endroits achalandés et visibles. Dans le cas contraire, il est possible d'implanter des dispositifs de surveillance active, notamment des caméras.

Emplacements adéquats :

- près des entrées et des sorties principales;
- espaces ouverts, bien éclairés, achalandés au cours de la journée;
- visibles depuis le(s) bâtiment(s) de l'école;
- visibles depuis les rues avoisinantes;
- avec une surface nivelée et dure (en béton, asphalte ou pavé) qui permet d'ancrer les supports pour vélos.

Emplacements à éviter :

- espaces enclavés, cachés par des bâtiments, la végétation, etc. ;
- endroits peu achalandés.



Pour les employés de l'école, on peut fournir un certain nombre de places de stationnement pour vélos à sécurité accrue. Il s'agit de situer les supports pour vélos dans des enclos clôturés, des abris fermés ou des bâtiments existants. L'accès est contrôlé par une clé, une carte ou un code d'accès. Selon des sondages sur les habitudes de déplacement, le risque de vol et le vandalisme sont souvent indiqués comme une des principales barrières à l'utilisation du vélo comme moyen de transport chez les adultes.

Capacité

La capacité d'un stationnement pour vélos devrait correspondre ou dépasser la demande. Une capacité de stationnement insuffisante peut :

- décourager l'utilisation du vélo;
- inciter les cyclistes à attacher leurs vélos à des endroits inadéquats :
 - mobilier urbain (bancs, lampadaires, poteaux de signalisation, etc.);
 - arbres;
 - espaces de circulation piétonne.

Inversement, une capacité excessive peut entraîner des coûts inutiles et un usage de l'espace inefficace. Il est donc souvent préférable de déployer les stationnements pour vélos en phases. Une bonne pratique est de faire des relevés de stationnement pour évaluer si l'offre est suffisante par rapport à la demande et d'ajuster la capacité en conséquence.



Pour déterminer le nombre de places nécessaires, le *Guide d'aménagement en faveur des piétons et des cyclistes* de Vélo Québec suggère les ratios suivants :

- **élèves** : 1 espace de stationnement pour vélos par 5 à 20 élèves;
- **employés** : 1 espace de stationnement pour vélos par 10 à 40 employés.

Il est aussi souhaitable de fournir quelques supports près de l'entrée principale à l'intention des visiteurs, notamment des parents et des messagers à vélos.



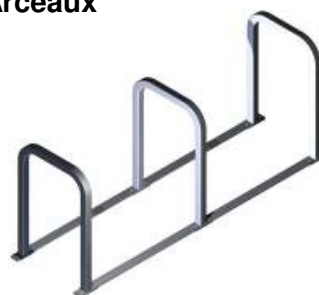
La demande pour le stationnement pour vélos est influencée par les facteurs suivants :

- **aménagement** : des aménagements cyclables à proximité à l'école;
- **circulation** : la vitesse et le débit de circulation dans les rues avoisinantes;
- **densité** : la densité de population dans le voisinage de l'école;
- **promotion du vélo** : interventions auprès des élèves et des parents pour promouvoir l'utilisation du vélo.

Types de supports

Les supports pour vélos de type arceau sont recommandés. Ce type de support est facile à utiliser et offre un bon niveau de sécurité puisqu'il permet de cadenasser sans difficulté une roue et le cadre du vélo avec un cadenas en U. Les arceaux permettent de cadenasser les vélos à différentes hauteurs et sont donc compatibles avec des vélos de tous types et de toutes tailles. Deux vélos peuvent être attachés sur chaque arceau à condition de laisser un espace suffisant entre les arceaux (voir page suivante).

Arceaux



En cas de contraintes d'espace, des supports de **type râtelier** peuvent être utilisés. Ce type de supports permet une plus grande densité de stationnement. Cependant, les râteliers sont un peu moins faciles à utiliser que des arceaux pour deux raisons :

- positionnement du cadenas est plus contraignant;
- guidons des vélos voisins se chevauchent et peuvent s'accrocher.

Le dernier bémol s'applique seulement aux vélos d'adultes. Les guidons des vélos d'enfants étant moins larges, ils ne se chevauchent pas dans les râteliers. **Ce type de support est donc idéal pour les écoles primaires.**



Pour les deux types de supports, un **fini en acier inoxydable** est fortement recommandé. Le coût unitaire est un peu plus élevé à l'achat, mais le produit résiste mieux à la corrosion et à l'usure que la plupart des autres matériaux de finition.

Râteliers

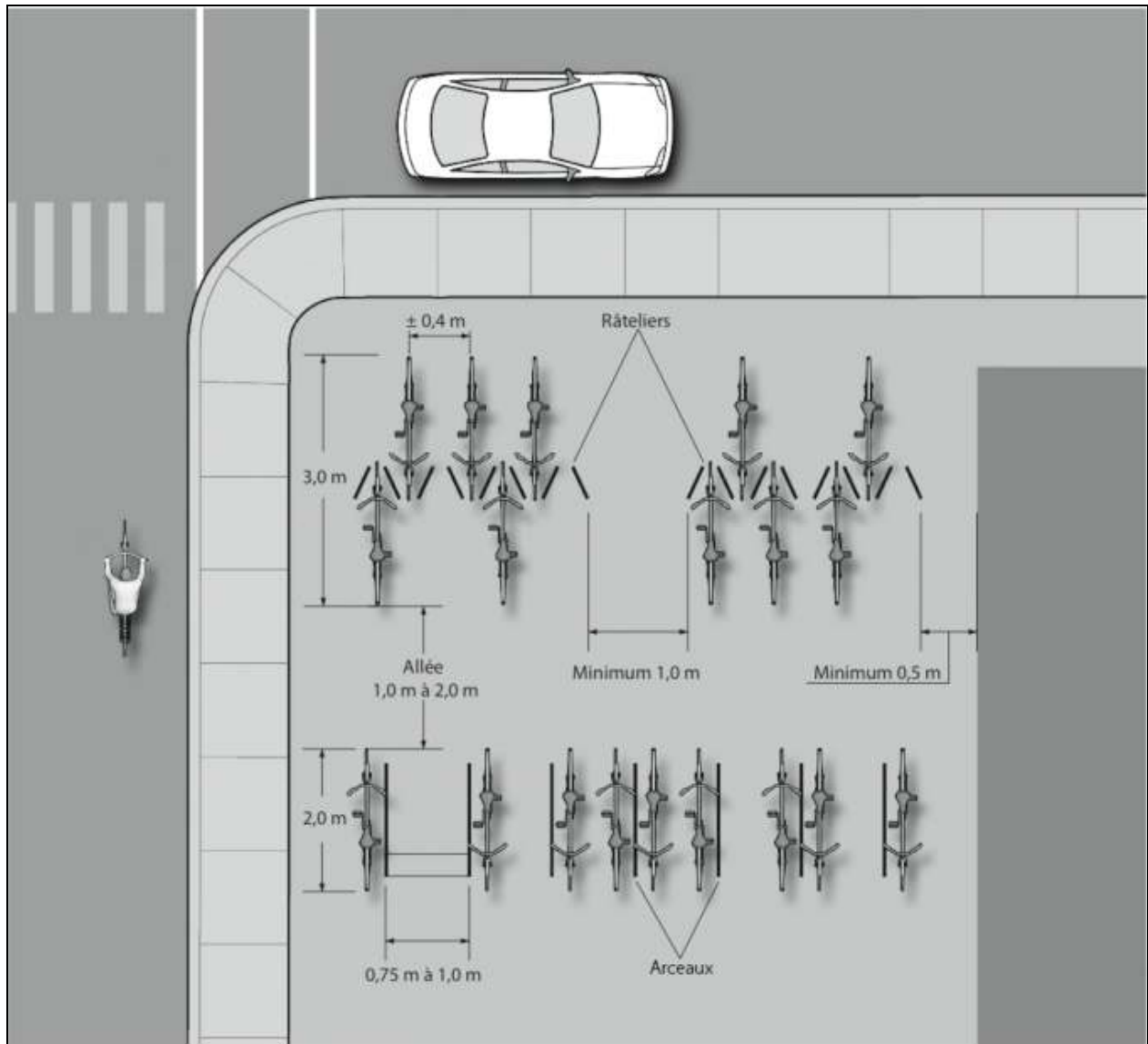


Disposition des supports

Il est important de bien disposer les supports dans l'aire de stationnement pour vélos. Les dégagements clés à respecter sont les suivants :

- 0,75 à 1,0 m entre les arceaux individuels pour éviter les accrochages entre les guidons;
- 0,5 m de dégagement des murs, clôtures ou autres éléments verticaux;
- 1,0 à 2,0 m pour les allées entre les rangées de supports pour vélos.

Voir la figure ci-dessous pour une illustration de la bonne disposition des supports pour vélos.



Sensibilisation

Le texte ci-dessous est un exemple d'une lettre qui peut être envoyée aux parents pour les sensibiliser aux enjeux relatifs au stationnement des vélos à l'école.

Chers parents,

L'école XYZ va se doter prochainement d'une aire de stationnement pour vélos. La direction invite tous les élèves et membres du personnel de l'école à profiter de cette nouvelle installation en utilisant le vélo comme moyen de transport.

Pour que l'expérience soit agréable, il faut évidemment diminuer les risques de vol. Pour ce faire, vous pouvez jouer un rôle très important en tant que parents.

D'une part, nous vous encourageons à enseigner à votre enfant quelques règles de base :

*toujours barrer le vélo avec un cadenas adéquat aux supports prévus à cet effet (ne pas utiliser les arbres ou le mobilier urbain);
toujours attacher le vélo par le cadre et, si possible, la roue avant;
ne rien laisser sur le porte-bagages ou dans le panier;
retirer les objets détachables (lumières, pompe, odomètre, gourde, sacoches, etc.);
éviter de laisser le vélo attaché pendant de longues périodes, en particulier pendant la nuit.*

D'autre part, nous vous encourageons fortement à :

*procurer à votre enfant un cadenas de qualité, par exemple un cadenas en U;
faire buriner le vélo de votre enfant au poste de police de votre quartier;
remplacer les déclenches rapides de certaines pièces (selle, roues, etc.) par de vrais boulons;
procurer à votre enfant un vélo sobre et modeste pour ne pas attiser la convoitise.*

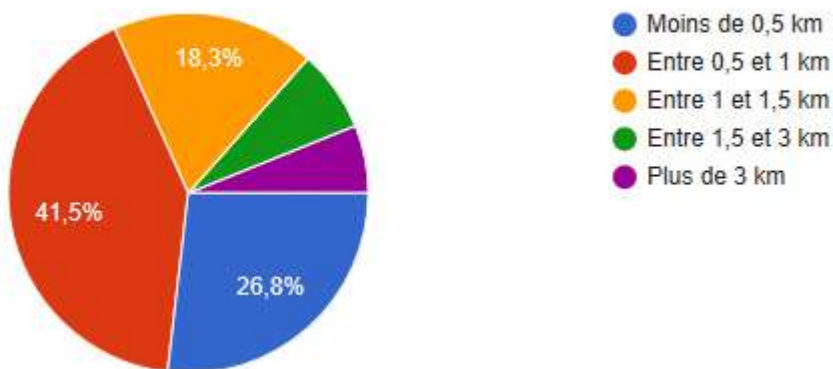
En observant ces recommandations, vous réduisez considérablement les risques de vol du vélo de votre enfant. Il pourra ainsi le conserver jusqu'à ce qu'il soit trop petit pour lui!

Annexe 2

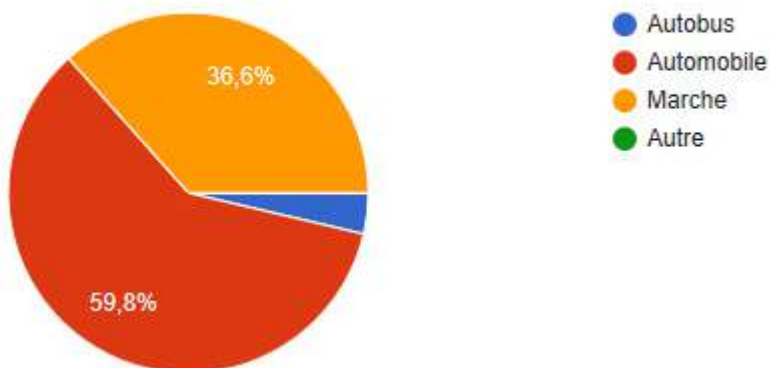
Résultats du sondage sur les habitudes de transport des élèves

Afin d'établir un portrait des habitudes de déplacement et d'identifier les conditions nécessaires pour inciter un plus grand nombre d'élèves à adopter des moyens de transport actif, un sondage a été réalisé auprès des parents de l'école Marie-Victorin. Sur un total de 388 familles, 82 ont répondu au sondage pour un pourcentage de 21,1 %.

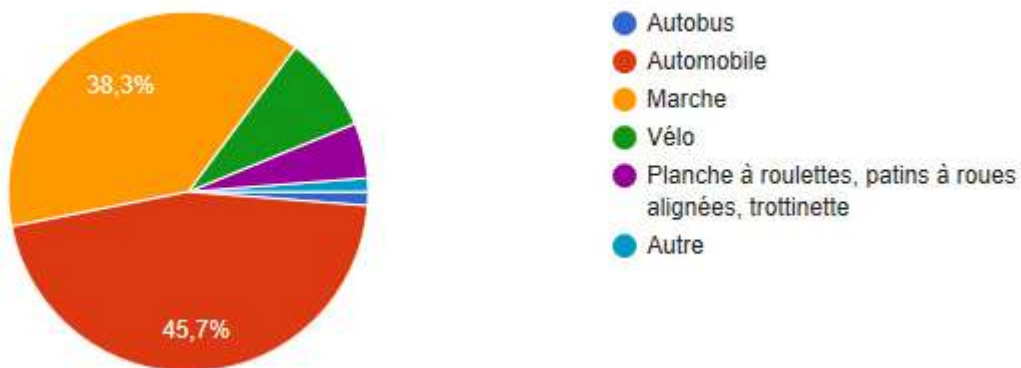
1. Quelle est la distance entre la résidence familiale et l'école?



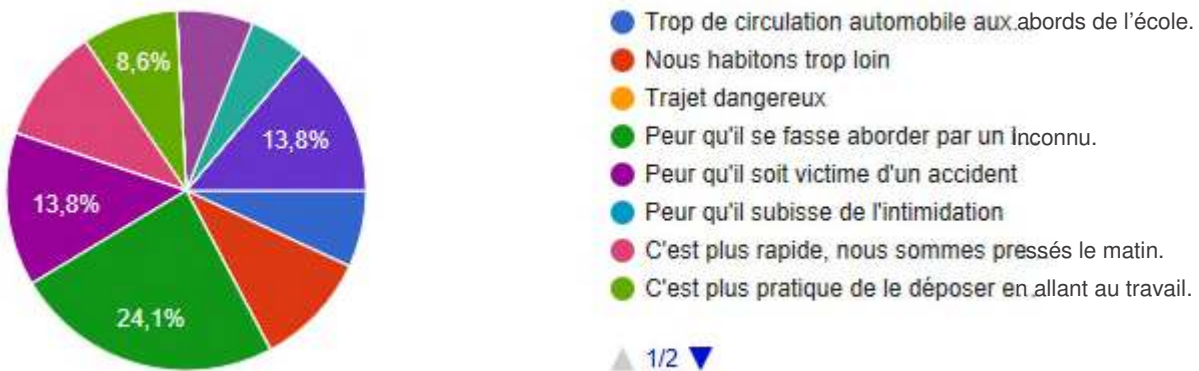
2. Quel est le mode de transport de votre enfant pour se rendre à l'école en hiver?



3. Quel est le mode de transport de votre enfant pour se rendre à l'école les autres mois?



4. Si votre enfant n'utilise pas le transport actif pour se rendre à l'école, pouvez-vous en préciser la principale raison?

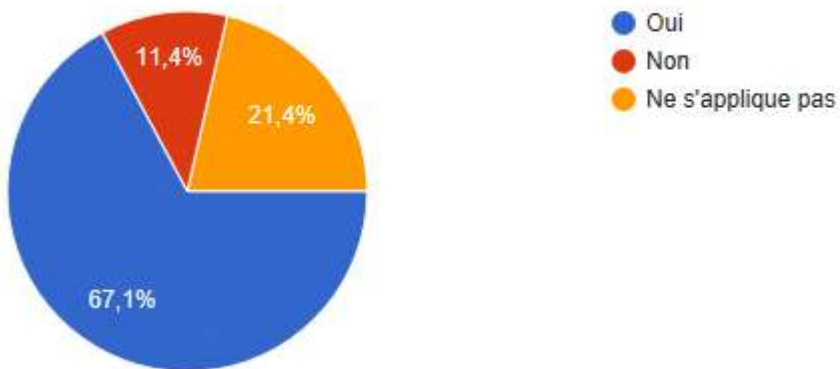


▲ 1/2 ▼

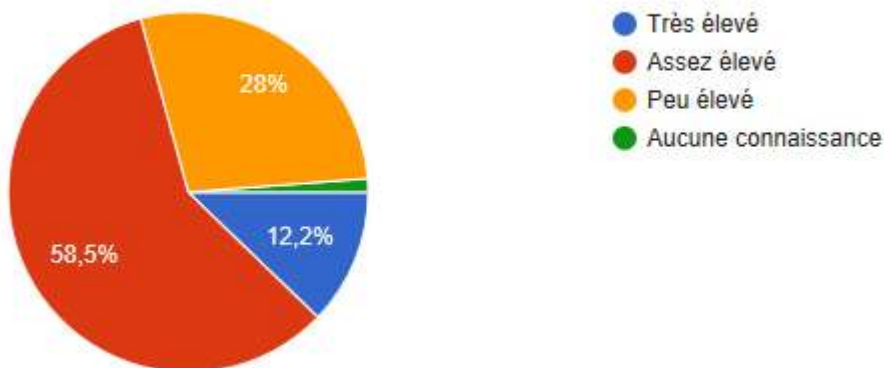
- Mon enfant ne veut pas
- Il n'a pas d'amis pour l'accompagner sur le trajet
- Il est trop jeune
- Il est inscrit au service de garde
- Trop lourd
- Autre

▲ 2/2 ▼

5. Si le trajet était mieux aménagé et adapté, seriez-vous enclin à laisser marcher ou pédaler votre enfant sur le chemin de l'école?



6. Quel est le niveau de connaissance de votre enfant sur les règles de sécurité routière?



7. Commentaires et suggestions :

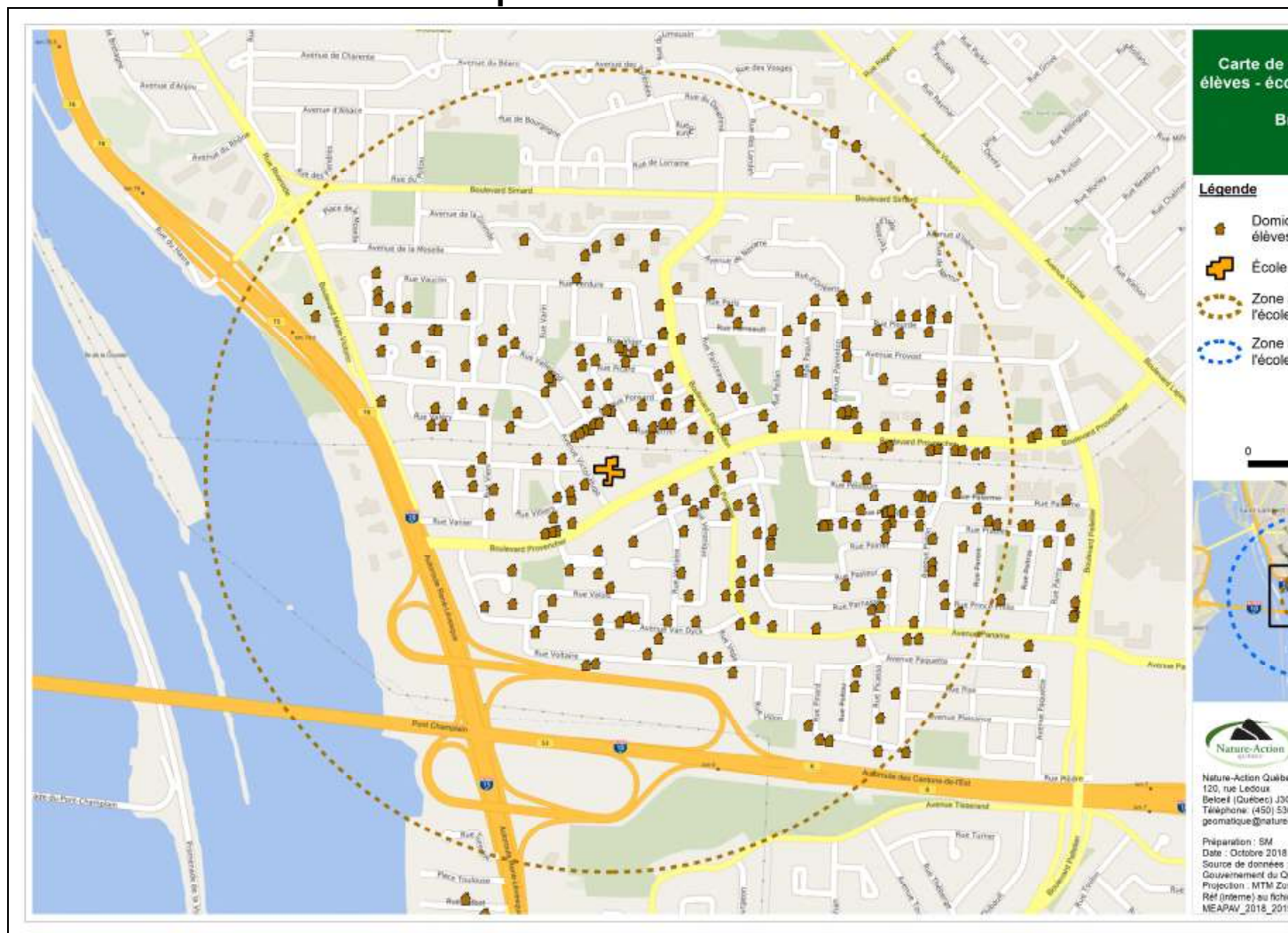
- Je suggère d'interdire le stationnement même pour déposer un enfant devant l'école jusqu'au deuxième passage aux piétons pour augmenter la sécurité des enfants qui marchent pour se rendre à l'école
- On habite à l'autre côté de la service routière Marie Victorin. Il est difficile de laisser aller avec Vélo ou au pied.
- Mon garçon est TSA et n'a pas la notion du danger encore.
- Éviter que les autos puissent se stationner près de l'école. Plusieurs automobilistes ont des mauvais comportements (exemple u Turin au milieu de la rue). Aménager une piste cyclable sur la rue Victor-Hugo et Provencher.

- Si les portes barrées dans les clotures pourraient être débarrées, ce serait plus facile et sécuritaire de passer par là vu le gros trafic dans le stationnement du dépanneur, je vois souvent des élèves manqués se faire écrasés en traversant la sortie de cette cour pour se rendre à l'entrée principale de la cour d'école.
- Les installations ne sont pas adéquates pour qu'il puisse prendre son vélo.
- J'aurais répondu plusieurs choses à la question 4: trop de circulation, trop dangereux, peur qu'il se fasse aborder, trop jeune, etc. Il n'est tout simplement pas pensable pour nous de laisser un enfant du primaire se rendre seul à l'école (peut-être en 5-6e année, on verra) et se rendre à pied de la maison le matin serait beaucoup trop long.
- Piste cyclable claires et précises serait appréciée! Même les automobilistes ne savent plus si la voie de droite est réservée ou non. (coin Panama et Provencher). Très mal fait.
- Rue Provencher est dangereuse pour les écoliers, car les automobilistes roulent très vite que les bus. Exemple, bus 13 vendredi 30 novembre vers 15h10. En allant chercher ma fille au stop, le bus 13 était sorti de la rue en tournant vers Provencher, et il a failli renverser un cycliste venant du sens interdit collé au trottoir... de plus le bus a roulé plus que la normale, 46 KM/h... car la signalisation a clignoté plusieurs fois car il a dépassé la vitesse réglementée!! Alors, que beaucoup de jeunes écoliers qui marchent sur le trottoir et d'autres marchent la chaussée pour atteindre l'autre côté. Autre point: normalement dans les zones scolaires, la chaussée doit avoir des bosses sur la chaussée afin de ralentir la circulation. Merci
- Si des parents les accompagnent je dirais oui mais jamais seuls.
- Maintenant, de plus en plus insécuritaire dans le quartier. Il faut toujours protéger nos enfants.
- Énormément d'infractions dangereuses observées devant l'école : beaucoup de demi-tours non autorisés sur avenue Victor Hugo - fréquents stationnements sur Panama + vitesse au-delà de 30 km/h au niveau de l'entrée du stationnement de l'école sur boulevard Provencher. Manque de brigadier scolaire au coin Provencher - Panama qui sont des voies pourtant très fréquentées par les voitures/bus/cyclistes et piétons dont beaucoup d'enfants (aux heures des entrées-sorties de classes). Éclairage insuffisant à ce même coin à la nuit tombée. Manque de piste cyclable sur Provencher (en direction de l'école) et aux abords de l'école. Mes suggestions : ajout du brigadier - augmenter la sécurité routière autour de l'école - voir pour la faisabilité pour la piste cyclable merci de vos actions pour nos enfants
- Bonne initiative !
- Il n'est qu'à la maternelle donc nous devons l'accompagner matin & soir... belle activité familiale (avec la plus jeune).
- Nous aimerions que le coin des rues Venise et Victor-Hugo (la traversée piétonne) soit surveillé par un adulte. C'est trop dangereux pour laisser nos enfants traverser seuls. Un trottibus serait peut-être la solution pour les enfants qui habitent près de l'école et qui veulent marcher.
- Le matin les enfants vont en auto. Après l'école je les laisse marcher et je les rencontre mi-chemin
- Il faut déjà que la CSMV songe à changer sa politique en matière de transport scolaire, 1.6 km et exagère. Il faut ramener ça à 1 km surtout en hiver
- J'accompagne ma fille à vélo le matin et le soir pour aller à l'école. J'aimerais beaucoup que la piste cyclable soit faite au complet sur le boulevard Provencher. Il y a un bout entre Plamondon

et Platon qui est dangereux car nous devons prendre le trottoir ou longer les voitures. Ce serait très apprécié d'avoir la piste cyclable des 2 cotés du boulevard..merci beaucoup de cet initiative. Et par la même occasion, ralentirait considérablement le trafic près de l'école parce que ça roule très vite sur ce boulevard.

Annexe 3

Carte de répartition des élèves



Annexe 4

Carte des corridors actifs/scolaires actuels

Annexe 5

Liens du programme À pied, à vélo, ville active avec le programme de l'école québécoise

Promouvoir et favoriser les déplacements actifs et sécuritaires :

- Permettre aux élèves de développer leur jugement critique quant aux règles de sécurité et de protection adéquates en lien avec les déplacements actifs;
- S'assurer que les apprentissages en lien avec la sécurité routière sont suffisamment intenses et continus tout au long du cheminement scolaire (maternelle à la 6^e année);
- Installer et entretenir les supports à vélo, s'il y a lieu;
- Encourager l'usage des corridors sécuritaires, s'il y a lieu;
- Encourager les parents à marcher avec leurs enfants;
- Informer les parents des activités éducatives réalisées dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*.

Attention : Les occasions offertes par les événements thématiques (ex. : Mois de l'éducation physique, Journée nationale du sport et de l'activité physique, Mois international Marchons vers l'école) sont intéressantes à exploiter, mais insuffisantes pour assurer la pérennité des actions. Une démarche soutenue composée de plusieurs activités tout au long de l'année demeure un gage de succès!

La SAAQ propose des outils et programmes éducatifs intéressants :

Sur la route des dragons (Maternelle et 1^{er} cycle)

Trousse comprenant un dessin animé en format DVD et un guide d'animation abordant la sécurité à pied ainsi que la sécurité en autobus scolaire. Dans l'optique de favoriser la responsabilisation des enfants à l'égard de leur propre sécurité.

<https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/>

Brigade scolaire (3^e cycle)

Soutien à l'implantation d'une brigade scolaire dont la mission est d'inciter les élèves à la prudence, que ce soit dans la rue, comme usagers du transport scolaire ou dans la cour de l'école.

<https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/>

Les énigmes de Génivélo (2^e et 3^e cycle)

Activités offertes en collaboration avec les services de police permettant aux jeunes d'apprendre à conduire prudemment leur vélo tout en ayant du plaisir. Par les thèmes abordés (signalisation routière, visibilité, port du casque, règles de circulation et code gestuel), ils comprennent que le vélo n'est pas un jouet et qu'ils doivent observer les mêmes règles de sécurité que les autres usagers de la route. Plusieurs outils sont disponibles, soit

un DVD, une présentation PowerPoint, un guide d'animation, des feuillets d'énigmes pour les élèves ainsi qu'un guide à remettre aux élèves résumant les règles de sécurité routière (contacter votre service de police).

<https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/>



Guide d'organisation d'une randonnée à vélo avec des jeunes (3^e cycle)

Guide rassemblant les pratiques sécuritaires et les conseils de spécialistes pour l'organisation d'une randonnée à vélo de courte durée avec des jeunes (une journée ou moins).

<https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/>



Piétons et conducteurs, vigilants pour la vie [dépliant pour les parents]

Dépliant présentant les règles de sécurité à suivre en tant que piétons ainsi que les règles de courtoisie à respecter en tant que conducteur.

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/pieton-conducteur-vigilants-vie.pdf>



Affiches à télécharger :

J'apprends à être prudent à pied

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/apprends-etre-prudent-pied.pdf>

J'apprends à rouler en sécurité

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/apprends-rouler-securite.pdf>

Nature-Action Québec

À titre de mandataire régional de Vélo Québec pour le programme *À pied, à vélo, ville active* en Montérégie, Nature-Action Québec offre plusieurs outils de sensibilisation qui appuient le plan de déplacement :

- ➡ Campagne « La rue pour tous » destinée aux différents usagers de la route;
- ➡ Cahier « Animer le milieu scolaire en transport actif » disponible sur demande;
- ➡ Animations en classes sur le transport actif et la sécurité routière.

Renseignements :

Audrée Letarte : 450 536-0422 poste 229 (audree.letarte@nature-action.qc.ca)

Jacinthe Guimont : 450 536-0422 poste 414 (jacinthe.guimont@nature-action.qc.ca)

Exemple de dépliant à distribuer aux parents

En sécurité aux débarcadères

École De Montarville

Chers parents, des débarcadères ont été aménagés pour votre usage exclusif. Merci de les utiliser et de respecter la signalisation.

Vous allez conduire ou chercher votre enfant à l'école? Des **débarcadères** ont été aménagés pour votre usage exclusif (plan ci-dessous). Vous êtes autorisés à vous y arrêter pour une période de 10 minutes maximum, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h.



La sécurité

aux abords de l'école pour vous et vos enfants

Conseils destinés aux parents

- Faire quelques fois le trajet du corridor scolaire avec votre enfant.
- Apprendre à votre enfant à reconnaître les personnes qui assurent sa sécurité, telles que les brigadiers, les policiers, les pompiers, etc.
- Utiliser les débarcadères prévus pour les parents.
- Se stationner plus loin et marcher avec votre enfant si le débarcadère est achalandé.
- Faire sortir ou monter votre enfant du côté du trottoir longeant l'école; si c'est impossible, lui demander de traverser à l'intersection la plus proche.
- Ne pas utiliser le débarcadère réservé aux autobus.
- Prévoir le temps nécessaire pour arriver à l'heure.
- Être courtois et accorder la priorité aux enfants.

Conseils destinés aux automobilistes

- Respecter la limite de vitesse de 30 km/h dans la zone scolaire.
- Écouter les consignes du brigadier.
- Respecter la signalisation aux abords de l'école.
- Ne pas faire de virage en U ou autre manœuvre dangereuse.
- Être vigilant, les enfants peuvent être imprévisibles.



450 653-2443
stbruno.ca



SEPTEMBRE 2014

Corridor scolaire

École De Montarville



Sur le chemin
de l'école...
en toute sécurité!



Annexe 6

Définition d'un Trottibus (pédibus)



Pédibus : système d'accompagnement des écoliers sur le trajet entre l'école et la maison, destiné aux élèves qui ne sont pas encore suffisamment autonomes pour marcher seuls. Dans le même esprit, un vélobus serait constitué de cyclistes plutôt que de marcheurs.

Des bénévoles, équipés de dossards réfléchissants, guident le pédibus constitué d'un petit groupe d'élèves. Ces derniers attendent le pédibus aux points de rassemblement convenus.

Un petit comité responsable de l'organisation détermine l'horaire, l'emplacement des arrêts et le trajet des lignes de pédibus.

L'objectif est d'assurer le maximum de sécurité aux enfants sur le chemin de l'école et de les responsabiliser en tant qu'usagers de la route. Cette initiative simplifie la vie des parents et favorise la convivialité et la sécurité dans le quartier.



Veuillez noter que la Société canadienne du cancer peut soutenir les écoles désireuses de mettre en place un tel système de transport actif par l'entremise de son projet Trottibus. Pour plus d'informations : www.cancer.ca.



Société
canadienne
du cancer